

EXTRAIT des DELIBERATIONS du CONSEIL DEPARTEMENTAL



Réunion du 17 janvier 2025



A - Finances et Solidarité Territoriale

BUDGET PRIMITIF 2025 EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET

Mme MERIAUDEAU, Rapporteur. -

Lors de la Commission de l'Action Sociale et des Solidarités Humaines, il a été proposé d'inscrire 10.000 € en autorisation de programme et crédits de paiement afin d'attribuer une subvention en faveur du Département de Mayotte pour le soutenir dans sa reconstruction suite au cyclone dévastateur du 14 décembre dernier.

Par ailleurs, notre Commission de l'Attractivité, du Tourisme, de la Culture et de l'Environnement a inscrit des crédits de paiement de 20.000 € au bénéfice de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens dans le cadre de sa démarche d'inscription à l'UNESCO.

Ces dépenses supplémentaires nécessitent de modifier le montant du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Ainsi, l'équilibre du budget est porté à 312.193.412 € en mouvements réels et à 348.997.369 € en mouvements budgétaires confortant les engagements pris par notre Département et amplifiant les efforts de notre collectivité en faveur des solidarités humaines et territoriales.

Le montant des autorisations de programme atteint 63.664.682 €, en hausse de plus de 46 % par rapport au BP 2024.

M. CARANTON, Président de la Commission des Finances et de la Solidarité territoriale

Ce Budget Primitif 2025, qui s'inscrit dans un contexte national incertain, consacre une place prépondérante aux dépenses relatives à nos missions de solidarités humaines continuellement en hausse pour soutenir et protéger nos habitants, notamment les plus vulnérables.

La COMMISSION des FINANCES et de la SOLIDARITE TERRITORIALE souligne cet engagement massif du Département dans l'accomplissement de ses missions sociales et relève par ailleurs que le Département renforce considérablement ses actions, de plus de 6 % au titre du développement et de l'aménagement du territoire, de plus de 7 % pour les solidarités humaines et de plus de 18 % pour ses crédits de paiement dédiés aux investissements, synonymes d'un très fort soutien à l'économie locale.

La COMMISSION des FINANCES et de la SOLIDARITE TERRITORIALE donne un avis majoritairement favorable pour le volet "dépenses" et propose d'adopter la délibération qui nous est soumise, dont l'article unique est modifié comme suit :

"Le Budget Primitif de l'exercice 2025 est adopté pour un montant s'équilibrant, en dépenses et en recettes, à la somme de 312.193.412 € en mouvements réels et à la somme de 348.997.369 € en mouvements budgétaires".

Le CONSEIL DEPARTEMENTAL adopte donc la délibération suivante :

Délibération n° CD 20250117 003

**BUDGET PRIMITIF 2025
EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET**

Quorum : 14

Absent(s) : 0

Mandataire(s) : 0

Pour : 22

Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, Gil AVÉROUS, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Lydie LACOU, Jean-Yves HUGON, Chantal MONJOINT, Régis BLANCHET, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Laurent BRE, Nolwenn LEROY

Contre : 0

Abstention(s) : 4

Lucie BARBIER, Michel BOUGAULT, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE, François AVISSEAU

Ne participe(nt) pas au vote : 0

Le CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

DECIDE :

Article unique. - Le Budget Primitif de l'exercice 2025 est adopté pour un montant s'équilibrant, en dépenses et en recettes, à la somme de **312.193.412 €** en mouvements réels et à la somme de **348.997.369 €** en mouvements budgétaires.

DATE de TRANSMISSION
au CONTRÔLE de LÉGALITÉ

22 JAN. 2025



**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRÉSIDENT
du CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

Marc FLEURET